

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 07 avril 2022

*L'an Deux mille vingt-deux, le 07 avril 2022 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lavelanet de Comminges se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée par Jean CHALDUC, maire et sous sa présidence.*

Etaient présents : Céline BIASI, Valérie BERGES, Sabine CATTANEO, Marie-Jo CARUSO, Jenny MORERE, Carole PORQUERAS, Jacques BARIL, Frédéric BERNIER, Jean CHALDUC, Philippe MIQUEL, Samuel ROMO, Marie Françoise VIDAL

Etaient excusés : Jean Marc DOUMENC (pouvoir Sabine CATTANEO), Bertrand HENRY, (pouvoir Céline BIASI), , Nelson MARME (pouvoir Jean CHALDUC)

## **01 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal** **Session ordinaire du 17 mars 2022**

Choix de la ou du secrétaire de séance :

Carole PORQUERAS a été nommé(e) secrétaire de séance

## **02 : Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité**

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code de la Commande publique notamment son article 1111-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA ont été supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant que les tarifs règlementés de vente d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA ont été supprimés pour les collectivités, employant plus de 10 personnes et dont la dotation globale de fonctionnement et les recettes des taxes et impôts locaux dépassent 2 millions d'euros, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021,**

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG actualise son groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire / Président à signer la convention d'adhésion,
- d'autoriser le représentant du SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité.

### **03 Objet : Vote des subventions 2022 aux associations**

Le maire expose ce qui suit :

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions accordées aux associations par la commune de Lavelanet de Comminges en 2022 :

<b>Comité des fêtes</b>	<b>Versée en 2021</b>
<b>Troisième âge</b>	<b>500</b>
<b>Amicale Sapeurs-Pompiers</b>	<b>500</b>
<b>Club Football du Volvestre</b>	<b>500</b>
<b>Chasse</b>	<b>500</b>
<b>Pétanque</b>	<b>500</b>
<b>Association Parents d'élèves</b>	<b>500</b>
<b>Théâtre</b>	<b>500</b>
<b>Bibliothèque</b>	<b>500</b>
<b>Mathieu Barel House</b>	<b>300</b>
<b>Radio galaxie</b>	<b>100</b>
<b>Rugby de Cazères</b>	<b>220</b>
<b>CRIC CRAC</b>	<b>150</b>
<b>Lavelanet Associations</b>	<b>500</b>
<b>Foyer Collège Le Fousseret</b>	<b>380</b>
<b>Corps in Mobilis</b>	<b>500</b>

Le conseil municipal entendu cet exposé, et après en avoir délibéré:

- **Vote les montants de subventions allouées pour l'année 2022, comme exposé sur le tableau ci-dessus.**

### **04 :Objet : Fixation du taux des contributions directes 2022**

Le maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts locaux.et de **maintenir** comme suit **les taux au niveau de ceux de 2021** :

**Taux TFB : 30.71 (soit 8.81 communal et 21.90 départemental)**

**Taux TFNB : 65.27**

**CFE : 2.59**

Le conseil municipal décide d'établir, comme proposé ci-dessus les taux de contributions directes pour l'année 2022 .

## **05 : Objet : Vote du Budget primitif**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 par chapitre, en précisant le contenu de certains articles.

Le conseil, après avoir délibéré, décide :

De voter le budget comme indiqué ci-dessous :

### **Section fonctionnement**

Dépenses : 519 197.28 €

Recettes : 519 197.28 €

### **Section investissement**

Dépenses : 396 949.32 €

Recettes : 396 949.32 €

## **06 Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**Vu** le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015

**Vu** l'avis favorable du comptable,

**Vu** l'article 106.III de la loi Notre relatif au droit d'option

**Vu** le décret 2015-1899 du 30/12/2015

**Considérant que** cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

**Considérant que** le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes), et qu'il deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales en 2024

**Que** ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

**Qu'ainsi :**

En matière de fongibilité des crédits: faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la

Ville de Lavelanet de Comminges son budget principal (sans budgets annexes).

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

La commune de Lavelanet de Comminges dont la population est de 622 habitants, et conformément aux dispositions réglementaires visées ci-après, décide d'adopter le référentiel M57 dans sa version abrégée / développée<sup>1</sup>.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Ville de Lavelanet de Comminges (Pas de Budgets Annexes)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

## **07 Objet : Modification des statuts de la Communauté de communes du Volvestre**

M. le Maire fait état de la délibération n°C20220310\_030 en date du 10 mars 2022 de la Communauté de communes du Volvestre votant la mise à jour des statuts de la communauté.

Il donne lecture de cette décision et des statuts correspondants sur lesquels les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer en application de l'article L.5211-20 du CGCT, dans un délai de trois mois suivant la notification de la délibération précitée.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal...

- *APPROUVE* la délibération de la Communauté de communes du Volvestre et les nouveaux statuts correspondants.
-

## **08: Questions Diverses**

Jean :

Date du prochain conseil municipal le jeudi 19 Mai 2022

Plainte pour dégradations Salle des fêtes

Incident du 5 avril (ANRAS - Salle des Fêtes)

Baro d'Evel représentation du vendredi 8 avril 2022

7 inscrits de l'équipe municipale

Fibre HS réparée, reste quelques soucis dans la commune

Carole :

Elections Présidentielles - dimanche : 10 avril et 24 avril 2022

Tenue bureau de vote du 24 avril

Marie :

Le conseil départemental nous a primé pour les villages fleuris

Gérard SOULA a reçu le prix jardinier pour tous ses travaux effectués

L'AMF propose une application Intra-Muros, outil de communication avec les habitants

Séance du conseil municipal clôturé à 9h30